



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES
N° 540/92/CDA/03/1860/RB/2025

COMMUNIQUÉ AUX AGENCES EN DOUANE ET TRANSITAIRES

Dans le but d'améliorer la gestion du Régime de garantie régionale de transit sous douane (RGTD) du COMESA qui est opérationnel à la douane burundaise depuis 2017, il a été développé une application de demande en ligne des cautionnements de transit. Cette application est disponible sur internet via le lien suivant : <https://erctg-mis.bondapplication.comesa.int>.

Ainsi, il est porté à la connaissance des agences en douane et des transitaires ce qui suit :

- La saisie des cautionnements de transit en cours doit être effectuée dans ladite application avant la date du 15 juillet 2025 ;
- Les cautionnements complémentaires pour ceux qui désirent augmenter la garantie en cours doivent également être introduits via cette application.

La Direction des programmes et suivi reste à votre disposition pour toute assistance nécessaire.

Fait à Bujumbura, le 07/07/2025

LE COMMISSAIRE DES DOUANES ET ACCISES


Révérien BAHATI